



Traité Maasser Chéni

Michna 5 - Chapitre 3

מְעוֹת גְּכֹנְסוֹת לִירוּשָׁלַיִם וְיוֹצְאוֹת,
וּפְרוֹת גְּכֹנְסִין וְאֵינָן יוֹצְאִין.
רַבֵּן שְׁמַעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר,
אֲף הַפְּרוֹת גְּכֹנְסִין וְיוֹצְאִין:

L'argent [de la seconde dîme] est susceptible d'être apporté à Jérusalem ainsi que d'en être remporté, par contre les fruits apportés ne peuvent pas en être remportés. Rabban Chimon ben Gamliel dit : les fruits aussi peuvent être apportés et remportés.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions